



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2025_018

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	28
<i>Nombre de voix pour</i>	28
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	1

OBJET :

**Avenant n°1
au mandat
de maîtrise d'ouvrage
pour la reconstruction
du gymnase du pré de l'eau**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 18 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 mars 2025

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAULT - MM. Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Flavie PARENDEL (pouvoir à Laurence LE BARRILLEC), Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à Alexis ISAAC), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M Paul Klein est nommé secrétaire.

Le rapporteur, Gilles FARRUGIA, rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que par délibération du 30 juin 2022 la commune a confié par convention la reconstruction du gymnase du pré de l'eau à la SPL Isère aménagement. Cette convention prévoyait un coût de travaux de 2 100 000€ HT et un délai global d'exécution de 10 mois. A l'issue des études et de la modification du programme initialement prévu, le coût des travaux définitifs a été arrêté après l'ouverture des plis à 2 654 613,46€ HT. Le délai d'exécution a également été modifié passant de 10 à 12 mois d'exécution pour les travaux.

Les modifications du coût global de construction ont un impact sur l'autorisation d'engager le montant des dépenses pour le mandataire. En effet, la convention initiale prévoyait une capacité d'engagement de 1 740 000€ toutes dépenses confondu lorsqu'il n'était question que de la réparation du toit. A ce jour le montant à engager pour le mandataire est de 4 032 254,64€ toutes dépenses confondu.

La modification du délai d'exécution a également un impact sur les honoraires du mandataire. Cela représente un coût global de 7 221,80€ HT supplémentaires.

Il est donc proposé au Conseil municipal de signer un avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du gymnase du pré de l'eau.

Ceci étant exposé, et après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Jean-François CLAPPAZ n'ayant pas pris part au vote) autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du gymnase du pré de l'eau.

Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



Annexes : 1 et 2